

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL  
TENUE LE MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 À 18 H 00  
AU CHSLD LAURENDEAU**

<b>Présences :</b>	M. Frédéric Abergel Mme Louise Béliveau Madame Manon Boily Mme Lyne Constantineau M. Normand Décarie Dr Albert Hajjar Madame Marianne Le Roux Madame Lucie Gérin	Madame Alida Piccolo Mme Marilyn Prévost Mme Monique Prévost Mme Joséphine Primiani Madame Lucy Rodrigues Monsieur Jean-Pierre Urbain Monsieur Mickaël Vachon
<b>Absences :</b>	Dr Zahi Abou Chacra Pr Michel Janosz M. Yvon Jasmin	Monsieur Louis Letellier de Saint-Just Monsieur Gladimy Telus
<b>Membres de la direction présents :</b>	Madame Mathilda Abi Antoun, Directrice – Services intégrés 1 <sup>ère</sup> ligne Monsieur Alain Bouchard, Directeur - Ressources financières Monsieur Frédéric Cossette, Directeur – Services techniques Madame Annick Dallaire, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services Madame Adélaïde De Melo, Directrice – Soins infirmiers Madame Michèle Gauthier, Directrice intérimaire – Ressources humaines, communications et affaires juridiques Dr Marc Giasson, Directeur – Enseignement universitaire Madame Manon Gignac, Conseillère en gestion Madame Myriam Giguère, Directrice – Services multidisciplinaires Monsieur Marc Labonté, Directeur intérimaire – Programmes santé mentale et dépendance Madame Véronique Lemieux, Commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services Monsieur Bruno Montigny, Directeur adjoint – Relations avec le personnel et santé au travail Madame Renée Sauriol, Directrice adjointe - Communications et relations avec les médias Dre Josée Savoie, Directrice générale adjointe – Programme santé physique générale et spécialisée Madame Marie-France Simard, Directrice générale adjointe – Programmes sociaux et de réadaptation Monsieur Pedro Villagran, Directeur – Qualité, Évaluation, Performance organisationnelle et Éthique	
<b>Rédaction :</b>	Madame Doris Boucher, Technicienne en administration	

## **1. POINTS STATUTAIRES**

### **1.1 CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant atteint, la présidente, Mme Lucy Rodrigues, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 10 et souhaite la bienvenue à tous.

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1. POINTS STATUTAIRES**

- 1.1. Constatation du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Période de questions du public
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 septembre 2018
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale téléphonique du 19 juillet 2018
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 juin 2018 et affaires découlant
- 1.5. Informations de la présidente du conseil d'administration
- 1.6. Informations du président-directeur général

#### **2. RAPPORT DES COMITÉS**

- 2.1. Suivi du comité de vérification du 18 septembre 2018
  - 2.1.1. Résultats financiers de la période 5 – 2018/2019
- 2.2. Suivi du comité des ressources humaines du 13 septembre 2018

#### **3. POINTS DE DÉCISION (après discussion)**

- 3.1. Nomination – Secrétaire du conseil d'administration
- 3.2. Plan d'action – Suivi des enjeux prioritaires et recommandations du comité des usagers du CIUSSS NIM
- 3.3. Modification à la structure organisationnelle à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)

#### **4. POINTS D'INFORMATION ET TABLEAUX DE BORD**

- 4.1 Rapport d'activités du comité des usagers du CIUSSS NIM

#### **5. AGENDA DE CONSENTEMENT (ne requérant pas nécessairement de discussion)**

- 5.1. Affaires médico-administratives
  - 5.1.1. Nomination
  - 5.1.2. Renouvellement de privilèges
  - 5.1.3. Ajout de privilèges
  - 5.1.4. Retrait de privilèges
  - 5.1.5. Démission
  - 5.1.6. Congé de maternité
  - 5.1.7. Congé de service
  - 5.1.8. Changement de statut
  - 5.1.9. Nomination temporaire
- 5.2. Politique et procédure – Bilan comparatif des médicaments aux points de transition des soins et aux points de service
- 5.3. Politique – Modalités régissant l'émission et l'exécution des ordonnances
- 5.4. Politique – Implication de la pharmacie dans les projets de recherche avec médicaments
- 5.5. Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du département de médecine spécialisée

- 5.6. Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du département d'anesthésiologie
- 5.7. Mise en place d'un plan de délégation de signature des demandes de paiement couvrant l'ensemble des installations d'un établissement et mise à jour du registre des signataires autorisés par les établissements
- 5.8. Demande de renouvellement d'emprunt à long terme – Équipements
- 5.9. Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) et plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PEM) 2018-2019
- 5.10. Modification à la composition du comité d'éthique de la recherche
- 5.11. Mise à jour du calendrier 2018-2019 du conseil d'administration
6. PROCHAINE ASSEMBLÉE
  - 6.1. Séance régulière – 21 novembre 2018 à 18 h à l'auditorium du CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence
7. HUIS-CLOS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

### **1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Rodrigues présente ce point et informe l'assemblée qu'une question sera adressée au conseil d'administration.

Messieurs Alexandre Paquet et José Jeminez, tous deux faisant partie de l'accréditation syndicale CSN, souhaitent adresser la question suivante :

" Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre et de difficulté d'attraction et de rétention de personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux, comment le CIUSSS NIM pense-t-il réussir à attirer les travailleurs et à maintenir les personnes à l'emploi ? "

Mme Rodrigues répond qu'il s'agit d'une question d'actualité et invite Mme Michèle Gauthier à prendre la parole.

Mme Gauthier mentionne que nous sommes bien au fait de cette question. L'établissement s'est donné quatre (4) priorités organisationnelles pour les prochaines années et la première vise spécifiquement l'attrait et la rétention de la main-d'œuvre. Actuellement, la stabilité des ressources est recherchée. L'image de l'établissement, l'environnement de travail dans lequel nous accueillons nos employés et la conciliation travail-famille sont des matières importantes pour notre CIUSSS. Il faut accueillir nos employés de façon à les garder.

Mme Rodrigues demande aux accréditations syndicales présentes de revenir avec des idées à proposer lorsque les négociations seront terminées.

Avant de poursuivre, Mme Rodrigues demande à ce que les documents présentés aux différents points soient déposés pour consultation au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance, sans quoi le point sera retiré de l'ordre du jour.

#### **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 septembre 2018.

#### **1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TÉLÉPHONIQUE DU 19 JUILLET 2018**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale téléphonique du conseil d'administration tenue le 19 juillet 2018.

#### **1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2018 ET AFFAIRES DÉCOULANT**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018.

##### **Affaires découlant :**

- 1.3.3 Il a été convenu avec la FIQ de ne pas repartir en campagne d'information auprès des employés pour revenir à l'ancien système. Cependant, si certains employés font la demande expresse, nous serons en mesure d'y donner suite pour cette année. Par contre, l'année prochaine, nous avons confirmé au syndicat que nous allions modifier la façon de faire pour revenir à l'autre méthode.
- 1.7 Sera présenté au point 1.7 du présent procès-verbal.
- 2.2 Les données demandées au dernier paragraphe ont été présentées au CARH du 13 septembre 2018.
- 3.2 M. Abergel en discutera avec le MSSS d'ici le prochain cycle de l'entente de gestion et d'imputabilité.
- 3.4 Le comité du conseil d'administration sur la mission académique sera mis en place après la composition du nouveau CA en octobre.
- 4.2 Le sondage sur la qualité des soins à domicile (SAD) sera présenté à la haute direction le 27 septembre 2018 et le recrutement de nouveaux membres auprès du comité des résidents et du comité des usagers sera discuté lors comité de vigilance et de la qualité du 31 octobre 2018.

## **1.7 INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Rodrigues souhaite la bienvenue au Dr Albert Hajjar qui assiste à son premier conseil d'administration. Elle souligne le départ du Pr Michel Janosz qui n'a pu se joindre à nous et souligne également le départ de Mme Doris Boucher.

Elle ajoute que lors de la rencontre à Québec avec les présidents de CA et le MSSS, les sujets suivants ont été abordés :

- ✓ Sommes imputables, en tant que membre du CA, en lien avec le déficit budgétaire;
- ✓ Processus de recrutement innovateur pour le poste de PDG;
- ✓ Décision à venir en lien avec la forme de rémunération pour les membres du CA.
- ✓ Le ministre de la santé a souligné que notre CIUSSS est un modèle en matière de gestion des listes d'attente en imagerie.

## **1.8 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Présentation : 100 premiers jours en fonction
- Tournée du PDG – visites des sites (du 3 juillet à fin septembre)
- Journée de reconnaissance des employés : 20 septembre (boîtes à lunch)
- Publication de vidéo-clip sur le site web (aux 2 semaines)
- Processus de sélection : directeur de la recherche
- Visite d'Agrément : 2 au 5 décembre 2018
- Recours collectif CHSLD
- Suivi sur les négociations
- 29 juin : Dr Gilles Lavigne nommé membre de l'Ordre du Canada
- Nomination de Monsieur Pedro Villagran, DQEPE
- Départ de Monsieur Mario Jarquin et intérim par Monsieur Marc Labonté
- Président du comité de vérification d'Urgence-Santé
- Membre du conseil d'administration d'Urgence-Santé
- Membre du CA de SigmaSanté
- Membre CA Fondation HSCM

### **Annonces ministérielles :**

- 8 août : Conférence de presse : Dr Barrette : annonce phase III du projet de modernisation de HSCM (inscrite au PQI)
- 13 août : Annonce nationale du MSSS : Réseau de services intégrés jeunes 12 à 25 (Aire Ouverte)
- 14 août : Maître de cérémonie : Annonce nationale du MSSS : Mme Charlebois : Investissement programmes de développement d'activités de jour pour adultes avec déficience (6,5M\$)

### **Présences du PDG :**

- 18 juin : CGR
- 19 juin : Inauguration du centre ESPA-Montréal
- 21 juin : Activité reconnaissance des bénévoles à NDM
- 22 juin : Conférence de presse : Services de transport médical au Québec (AirMédic)
- 28 juin : Inauguration de la bibliothèque Norman Béthune à HSCM (présence de Mme Joly et M. Fournier)
- 29 juin : Accueil des nouveaux résidents en médecine (80 nouveaux en P1)
- 4 juillet : LAE du comité de direction (vision du nouveau PDG, attentes, ...)
- 12 juillet : Visite du MSSS à HSCM – audits services chirurgicaux

### **Vacances (20 juillet au 10 août)**

- 16 août :
  - Rencontre Mme Christine St-Pierre, Ministre des relations internationales et de la francophonie – députée d'Acadie
  - Visite du centre de recherche par Mme Mélanie Joly
- 20-21 août : Atelier de formation Sam MacPherson
- 21 août : Visite du Dr Barrette – médecins étrangers (participation du Dr Riant)
- 24 août : Rencontre Mme Christine Black – mairesse, Arrondissement Montréal-Nord
- 30 août : Rencontre avec le maire François-William Croteau – Rosemont-Petite-Patrie
- 31 août :
  - Rencontre Dr Guy Breton – Recteur UdeM
  - Rencontre avec la mairesse Émilie Thuillier – Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- 5 septembre : Café de la rentrée avec les cadres supérieurs
- 6-7 septembre : Rencontre des gestionnaires – Matrice X
- 11 septembre : CGR à Québec
- 13 septembre : CA spécial – situation financière, plan d'équilibre
- 14 septembre : Journée du département de gynécologie à HSCM
- 17 septembre : Consultations profil du futur PDGA (directeurs, directeurs adjoints et présidents des conseils professionnels)
- 19 septembre : Table des PDG de Mtl
- 20 septembre : Journée boîtes à lunch (présent à Paul-Lizotte et CLSC Mtl-Nord)
- 24 septembre :
  - Comité du RUIS de Mtl « Vision Retraite »
  - Rencontre avec le Maire Alan De Sousa – Arrondissement St-Laurent

## **2. RAPPORT DES COMITÉS**

### **2.1 SUIVI DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 18 SEPTEMBRE 2018**

La présidente du comité de vérification, Mme Marianne Le Roux, mentionne qu'un comité de vérification s'est tenu le 22 août dernier en raison des résultats financiers de la période 4 qui présentaient un déficit de 8,9 M\$ et qui donnent lieu à un plan d'équilibre budgétaire.

Elle fait maintenant rapport des faits saillants de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 18 septembre dernier et mentionne qu'à toutes les questions posées, les réponses ont été données.

Elle confirme que les points de décision 5.8 et 5.9 apparaissant à l'agenda de consentement sont recommandés par le comité de vérification.

Elle termine en mentionnant qu'une séance additionnelle se tiendra le 10 octobre 2018 afin de faire un suivi financier.

#### **2.1.1 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 5 – 2018/2019**

M. Alain Bouchard, directeur des ressources financières, présente les résultats financiers de la période 5 se terminant le 18 août 2018.

Il commente les faits saillants de la situation financière et confirme un déficit de 0,7 M\$ pour cette période. Ce résultat est composé d'un déficit de 0,5 M\$ en salaires rémunérés et de 0,2 M\$ en dépenses non salariales. Un dépassement de 24 733 heures a été noté par rapport au budget établi. Les dépenses en assurance salaire et formations orientations demeurent, quant à elles, élevées avec des déficits de 150 K\$ et 98 K\$ par rapport au budget. Les résultats cumulatifs laissent présager un déficit annuel de 16,3 M\$ au 31 mars 2019. Il termine en mentionnant que nous devons retrouver l'équilibre de la voie financière.

M. Décarie s'interroge sur le déficit réalisé entre le 14 juillet et la mi-juillet. À cet effet, il précise qu'il aimerait un processus budgétaire plus rigoureux afin d'éviter de procéder avec un plan d'optimisation. Ainsi, il est convenu de mandater le comité de vérification de se pencher sur le processus budgétaire afin de s'interroger sur le processus et voir si d'autres pistes pourraient être explorées. Il y aurait lieu également de se questionner sur les outils donnés à nos gestionnaires.

M. Bouchard ajoute que la ventilation du budget dans le temps respecte l'historique des dernières années.

M. Bouchard est remercié.

## 2.2 SUIVI DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 13 SEPTEMBRE 2018

Les membres ont reçu au préalable le compte rendu de la rencontre du 13 septembre 2018.

Mme Rodrigues mentionne qu'en raison d'un problème du système, les indicateurs de performance n'ont pu être fournis. Ils seront déposés lors de la prochaine rencontre.

En lien avec le programme de relève des leaders, Mme Rodrigues informe que la cohorte formant la relève sera connue lors du Lac-à-l'Épaule du Conseil d'administration.

En suivi du conseil d'administration du 14 juin dernier, il avait été demandé de fournir les données afférentes aux infirmières ayant la plus haute rémunération en raison du nombre d'heures en temps supplémentaire. Après évaluation de la situation, aucune problématique n'a été relevée tant au niveau des relations avec le personnel qu'avec le bureau de santé.

## 3. POINTS DE DÉCISION

### 3.1 NOMINATION – SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Lucy Rodrigues explique que selon l'article 23 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales stipule que, tous les deux ans, les membres d'un conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire du conseil d'administration.

Suivant le départ du Dr Pierre Gfeller à titre de secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal en date du 26 mai 2018, il est dans l'obligation du conseil d'administration de combler cette vacance.

Il est recommandé d'élire le président-directeur général du CIUSSS NIM à titre de secrétaire du conseil d'administration.

**ATTENDU** l'article 23 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**ATTENDU** le départ du secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal en date du 26 mai 2018;

**ATTENDU** l'obligation du conseil d'administration de combler cette vacance;

**ATTENDU** la recommandation d'élire le président-directeur général à titre de secrétaire du conseil d'administration;



**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** de nommer monsieur Frédéric Abergel à titre de secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal pour la période du 26 septembre 2018 au 25 septembre 2020.

**Rés. : 2018-09/2182**

### **3.2 PLAN D'ACTION – SUIVI DES ENJEUX PRIORITAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES USAGERS DU CIUSSS NIM**

Mme Marie-France Simard mentionne qu'il est une priorité de répondre aux recommandations du Comité des usagers du centre intégré (CUCI) et que s'il y a des pistes à améliorer, nous nous ferons plaisir d'en tenir compte.

Suivant le dépôt des enjeux prioritaires et recommandations du CUCI à la séance du 14 juin 2018 du conseil d'administration, celui-ci doit rendre compte au MSSS, au plus tard le 30 septembre 2018, des suivis qu'il a accordés ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention.

À cet effet, la directrice adjointe – Hébergement, SPA, URFI, UCDG et AAPA et répondante désignée par le CIUSSS NIM des comités des usagers et de résidents, en collaboration avec les directions concernées par ces enjeux et recommandations, a élaboré un plan d'action faisant état du suivi déjà accordé ou à venir pour chacun des points soulevés par le CUCI.

**ATTENDU** le dépôt par le CUCI au CA du CIUSSS NIM des enjeux prioritaires et ses recommandations ;

**ATTENDU QUE** le CA du CIUSSS NIM doit rendre compte, au plus tard le 30 septembre de chaque année, du suivi qu'il a accordé ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention ;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par la directrice adjointe – Hébergement, SPA, URFI, UCDG et AAPA et répondante désignée des comités des usagers et de résidents, d'adopter le plan d'action soumis tel que déposé.

**Rés. : 2018-09/2183**

### **3.3 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE À LA DIRECTION DU PROGRAMME SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES (SAPA)**

Mme Michèle Gauthier explique que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a modifié les balises de classification des fonctions d'encadrement en permettant aux établissements de diviser clairement les tâches et responsabilités entre la fonction de directeur-général adjoint et de directeur.

De ce fait, le CIUSSS NIM souhaite apporter la modification à l'organigramme de la haute direction concernant la Direction du programme du soutien à l'autonomie des

personnes âgées par la création du poste de directeur. La modification a été approuvée par le Ministère de la Santé et de Services sociaux et doit faire l'objet d'une résolution au conseil d'administration.

Les membres du conseil se questionne sur l'impact de l'ajout de ce poste sur le budget. Mme Gauthier confirme qu'il n'y aura pas d'impact budgétaire.

**ATTENDU** la modification des balises de classification des fonctions d'encadrement apportée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU** de la double fonction de directrice-générale adjointe des programmes sociaux et réadaptation et de directrice du programme du soutien à l'autonomie des personnes âgées;

**ATTENDU QUE** la modification apportée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux a conduit à la création du poste de directeur du soutien à l'autonomie des personnes âgées;

**ATTENDU QUE** la modification a été autorisée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU** la nécessité de faire entériner toute modification apportée à l'organigramme de la haute direction par le conseil d'administration;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter la modification apportée à l'organigramme de la haute direction.

**Rés. : 2018-09/2184**

#### **4. POINTS D'INFORMATION ET TABLEAUX DE BORD**

##### **4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES USAGERS DU CIUSSS NIM**

Mme Monique Prévost a déposé au préalable le rapport d'activités 2017-2018 du Comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Elle fait part des principaux faits saillants et remercie le conseil d'administration d'écouter et d'entendre ce que le comité des usagers du CIUSSS NIM a à dire.

Avant de poursuivre, M. Frédéric Abergel présente M. Pedro Villagran, nouveau directeur de la qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique.

## 5. AGENDA DE CONSENTEMENT

### 5.1 AFFAIRES MÉDICO-ADMINISTRATIVES

#### 5.1.1 NOMINATION

Les nominations inscrites dans le tableau déposé ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres, au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à l'Université de Montréal et au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Rés. : 2018-09/2225 à 2018-09/2234**

#### 5.1.2 RENOUELEMENT DE PRIVILÈGES

Les renouvellements de privilèges inscrits dans le tableau déposé ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Rés. : 2018-09/2235 à 2018-09/2240**

#### 5.1.3 AJOUT DE PRIVILÈGES

Les ajouts de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2018, d'accepter l'ajout de privilèges en longue durée au Service de l'hébergement au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci au médecin suivant :

- **Dre Saida Cherigui** (# 11-014), membre actif au Département de médecine générale, Service de l'Hospitalisation.

**Rés. : 2018-09/2192**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2018, d'accepter l'ajout de privilèges en soins palliatifs à domicile au Service des services ambulatoires - Soins à domicile aux CLSC d'Ahuntsic, de Montréal-Nord, de St-Laurent et de Bordeaux-Cartierville au médecin suivant :

- **Dre Andréanne Côté** (# 06-156), membre actif au Département de médecine générale, Service des soins palliatifs et Service des services ambulatoires - Soins à domicile.

**Rés. : 2018-09/2193**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2018, d'accepter l'ajout de privilèges en soins courants à domicile au Service des services ambulatoires - Soins à domicile aux CLSC de Bordeaux-Cartierville au médecin suivant :

- **Dre Andrée Robillard** (# 86-214), membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hébergement et Service de gériatrie.

**Rés. : 2018-09/2194**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2018, d'accepter l'ajout de privilèges en hospitalisation au Service de gériatrie à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Dre Louise Fugère** (# 88-298), membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hébergement et Service de gériatrie.

**Rés. : 2018-09/2195**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2018, d'accepter l'ajout de privilèges en médecine préhospitalière au Service de médecine préhospitalière aux médecins suivants :

- **Dre Marie-Michelle Robert** (# 99-156), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence.

**Rés. : 2018-09/2196**

- **Dr François Scarborough** (# 97-450), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence.

**Rés. : 2018-09/2197**

- **Dr Alexandre Messier** (# 01-147), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence.

**Rés. : 2018-09/2198**

- **Dr Éric Notebaert** (# 88-144), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence.

**Rés. : 2018-09/2199**

- **Dr Jean Papacotsia** (# 95-370), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence.

**Rés. : 2018-09/2200**

- **Dre Ann-Marie Lonergan** (# 12-023), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence.

**Rés. : 2018-09/2201**

#### 5.1.4 RETRAIT DE PRIVILÈGES

Le retrait de privilèges suivant a fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2018, d'accepter le retrait des privilèges de pratique en longue durée au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci au médecin suivant :

- **Dre Christiane Roy** (# 90-320), membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hébergement. Dre Roy conservera ses privilèges en longue durée au CHSLD de Cartierville, CHSLD Saint-joseph-de-la-Providence et au CHSLD des Bâisseurs.

**Rés. : 2018-09/2202**

#### 5.1.5 DÉMISSION

Les démissions suivantes ont fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 8 mai 2018, d'accepter le report de la démission suivante :

- **Dre Céline Laferrière** (# 74-192), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de microbiologie médicale, à compter du 30 juin 2018. Cette démission avait été entérinée le 8 mars 2017. Avec l'accord du MSSS, Dre Laferrière détiendra des privilèges de pratique jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sa démission sera donc effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Rés. : 2018-09/2203**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 4 septembre 2018, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dre Diane Dumas** (# 80-240), membre actif au Département d'anesthésiologie, à compter du 30 juin 2021.

**Rés. : 2018-09/2204**

- **Dr Emmanuel Stip** (# 86-575), membre associé au Département de psychiatrie, Service de psychiatrie adulte, à compter du 9 juillet 2018.

**Rés. : 2018-09/2205**

- **Dr Pierre H. Tremblay** (# 74-318), membre associé au Département de psychiatrie, Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, à compter 21 décembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2206**

- **Dre Teresa Petraglia** (# 87-056), membre actif au Département de médecine générale, à compter du 28 septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2207**

- **Dr Djavad Moin-Darbari** (# 80-575), membre actif au Département de médecine générale, à compter du 30 septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2208**

- **Dr Mark Lesk** (# 94-314), membre associé au Département de chirurgie, Service d'ophtalmologie, à compter du 19 mars 2018.

**Rés. : 2018-09/2209**

- **Dre Rania Ywakim** (# 14-525), membre actif au Département de chirurgie, Service d'oto-rhino-laryngologie, à compter du 27 juillet 2018.

**Rés. : 2018-09/2210**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 25 septembre 2018, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dr Joseph Placide** (# 92-358), membre actif au Département de médecine générale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2211**

- **Dr Edgar Nassif** (# 76-446), membre associé au Département de chirurgie, Service de chirurgie générale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2212**

- **Dr Elias Abdounour** (# 84-534), membre conseil au Département de chirurgie, Service de chirurgie thoracique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2213**

- **Dr Srinivasan Krishnamurthy** (# 00-441), membre associé au Département d'obstétrique-gynécologie, Service de gynécologie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2214**

- **Dr Bruce Campbell** (# 02-470), membre associé au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2215**

#### **5.1.6 CONGÉ DE MATERNITÉ**

Le congé de maternité suivant a fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 4 septembre 2018, d'accepter le congé de maternité suivant :

- **Dre Marie-Hélène Marchand** (# 11-153), membre actif au Département de médecine générale, du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Rés. : 2018-09/2216**

#### **5.1.7 CONGÉ DE SERVICE**

Les congés de service suivants ont fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 4 septembre 2018, d'accepter les congés de service suivants :

- **Dre Fadila Boubekeur** (# 98-032), membre actif au Département de médecine générale, Service de gériatrie, du 1<sup>er</sup> août 2018 au 1<sup>er</sup> août 2019. Toutefois, Dre Boubekeur poursuivra ses activités au sein du Service des soins palliatifs.

**Rés. : 2018-09/2217**

- **Dre Andréanne Tardif** (# 16-731), membre actif au Département de psychiatrie, Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, du 22 juillet 2018 au 21 octobre 2018.

**Rés. : 2018-09/2218**

- **Dr Marcel Julien** (# 78-196), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de pneumologie, du 30 juillet 2018 au 3 juin 2019.

**Rés. : 2018-09/2219**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 25 septembre 2018, d'accepter les congés de service suivants :

- **Dr Marc Descôteaux** (# 95-442), membre associé au Département de médecine générale, Service des soins palliatifs, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019. Toutefois, Dr Descôteaux poursuivra ses activités au sein du Service de l'Hospitalisation et du Service de santé physique en psychiatrie.

**Rés. : 2018-09/2220**

- **Dr Philippe St-Arnaud** (#08-474), membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de l'urgence, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019.

**Rés. : 2018-09/2221**

#### **5.1.8 CHANGEMENT DE STATUT**

Le changement de statut suivant a fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 18 juillet 2018, d'accepter le changement de statut suivant :

- **Dre Sylvie Lespérance** (# 85-139), membre actif à membre conseil, au Département de médecine générale, Service GMF-U Sacré-Cœur, à compter du 19 juillet 2018.

**Rés. : 2018-09/2222**

#### **5.1.9 NOMINATION TEMPORAIRE**

Les nominations temporaires suivantes ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres, au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à l'Université de Montréal et au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 30 janvier 2018, d'accepter la nomination temporaire suivante :

- **Dre Catherine Bégin-Guindon** (# 17-795), membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hébergement, avec privilèges en longue durée au CHSLD Paul-Lizotte, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019.

**Rés. : 2018-09/2223**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 13 juin 2018, d'accepter la nomination temporaire suivante :

- **Dre Bobie Bergeron** (# 18-238), membre actif au Département de médecine générale, Service des soins palliatifs, avec privilèges en soins palliatifs à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 4 juin 2018 au 31 décembre 2018.

**Rés. : 2018-09/2224**



## 5.2 POLITIQUE ET PROCÉDURE – BILAN COMPARATIF DES MÉDICAMENTS AUX POINTS DE TRANSITION DES SOINS ET AUX POINTS DE SERVICE

Le bilan comparatif des médicaments (BCM) est un processus structuré dans le cadre duquel les professionnels de la santé unissent leurs forces à celles des usagers, des familles et des autres dispensateurs de soins pour assurer un transfert précis et complet des renseignements relatifs aux médicaments, aux points de transition des soins. Au vu de l'importance que revêt le BCM et du caractère prioritaire de l'établissement d'une liste précise des médicaments au début des services, le BCM constitue un important indicateur sur le plan de la sécurité des usagers. Le BCM est un moyen éprouvé, rentable et bénéfique pour empêcher les événements indésirables liés aux médicaments. Selon Agrément Canada, le BCM est une pratique organisationnelle requise (POR) et sa réalisation est obligatoire pour que l'établissement soit accrédité tel que le stipule l'article 107.1. de la LSSSS.

L'adoption de cette politique et ces procédures permettra de :

- Prévenir les incidents/accidents liés à la thérapie médicamenteuse aux points de transition des soins et à un point de services;
- Améliorer l'efficacité et la coordination des communications tout au long du continuum de soins;
- Établir un processus qui fournit une liste complète, précise et à jour des médicaments, pouvant être utilisée à des fins d'ordonnance au moment de l'admission, du changement de niveau de soins vers un autre point de service ou de la planification du congé;
- Éliminer les divergences intentionnelles non documentées et les divergences non intentionnelles aux points de transition des soins et aux points de services;
- Déterminer les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants dans la réalisation du BCM.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS NIM) doit réviser ces politiques et procédures aux deux ans ;

**ATTENDU QUE** dans un contexte légal, le professionnel doit respecter certaines règles lorsqu'il établit le BCM;

**ATTENDU QUE** la réalisation du BCM est une pratique organisationnelle requise (POR) selon Agrément Canada;

**ATTENDU QUE** La réalisation du BCM est obligatoire afin que l'établissement soit accrédité tel que le stipule l'article 107.1. de la LSSSS5;

**ATTENDU QUE** La réalisation du BCM implique une responsabilité partagée devant inclure l'utilisateur ou son représentant, le personnel infirmier, le médecin, le pharmacien et le personnel technique ou administratif.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité de direction, d'adopter la politique sur le bilan comparatif des médicaments aux points de transition des soins et aux points de services ainsi que ces procédures.

**Rés. : 2018-09/2185**

### **5.3 POLITIQUE – MODALITÉ RÉGISSANT L'ÉMISSION ET L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES**

Encadrer la rédaction de l'ordonnance de médicaments ainsi que son exécution afin d'assurer un traitement pharmacothérapeutique et clinique optimal pour l'usager et contribuer à la réduction des erreurs médicamenteuses.

Assurer l'usage approprié des médicaments afin notamment de détecter et de prévenir les problèmes pharmaco thérapeutiques, à préparer, à conserver et à remettre des médicaments dans le but de maintenir ou de rétablir la santé pour la sécurité du patient.

### **5.4 POLITIQUE – IMPLICATION DE LA PHARMACIE DANS LES PROJETS DE RECHERCHE AVEC MÉDICAMENTS**

Cette politique vise à centraliser la gestion de la médication de recherche à la pharmacie centrale de l'hôpital pour tous les projets de recherche réalisés chez l'humain dans le CIUSSS NIM selon les normes et la réglementation en vigueur.

Elle s'adresse à tout le personnel de recherche et à la pharmacie.

Assurer l'usage approprié des médicaments afin notamment de détecter et de prévenir les problèmes pharmaco thérapeutiques, à préparer, à conserver et à remettre des médicaments dans le but de maintenir ou de rétablir la santé pour la sécurité du patient.

### **5.5 RÈGLEMENTS SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE**

Dépôt des Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée, pour adoption.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'adopter les Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée.

**Rés. : 2018-09/2186**

## **5.6 RÈGLEMENTS SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIOLOGIE**

Dépôt des Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Département d'anesthésiologie, pour adoption.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'adopter les Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Département d'anesthésiologie.

**Rés. : 2018-09/2187**

## **5.7 MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PAIEMENT COUVRANT L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS D'UN ÉTABLISSEMENT ET MISE À JOUR DU REGISTRE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS**

Le registre révisé des signataires autorisés à la RAMQ est déposé, ainsi que le plan de délégation de signature des demandes de paiement couvrant l'ensemble des installations du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, d'adopter la révision du registre des signataires autorisés et le plan de délégation des demandes de paiement couvrant l'ensemble des installations du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

**Rés. : 2018-09/2188**

## **5.8 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME – ÉQUIPEMENTS**

Conformément aux dispositions de l'article 296 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) ainsi qu'à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A 6.001), le directeur général adjoint des infrastructures, Monsieur Luc Desbiens, autorise le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer de temps à autre, d'ici le 31 décembre 2019, des emprunts à long terme d'au plus 269 944 710,87 \$, en monnaie légale du Canada sous réserve des caractéristiques et limites énoncées à ce régime pour le financement ou le refinancement des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatique.

Cette résolution a pour but d'obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration à instituer un régime d'emprunts à long terme et de désigner des dirigeants autorisés à signer les conventions de prêt, les conventions d'hypothèques mobilières et les billets.

- ATTENDU QUE** conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019 lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, pour un montant n'excédant pas 269 944 710,87 \$;
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;
- ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018;

**SUR LA PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION :**

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 269 944 710,87 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a. Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b. L'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à

- ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c. Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d. Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :
    - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après ladite date;
    - ii. Le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii. Le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv. Le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
  4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
    - a. L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
    - b. Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
    - c. Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
    - d. Afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du

Québec, sera affecté d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
 Le président-directeur général,  
 ou le président-directeur général adjoint,  
 ou le directeur des ressources financières,  
 ou la directrice adjointe – Services financiers,  
 de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**Rés. : 2018-09/2189**

#### **5.9 PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI) ET PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MOBILIER (PCEM) 2018-2019**

Depuis le 17 juin 2015, le conseil d'administration de l'établissement doit recommander le plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) et son plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) afin de les transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour validation et approbation.

Le 19 juin 2018, le MSSS a confirmé au CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS NIM) un financement de 38 237 007 \$ pour la réalisation des projets inscrits aux plans de conservation PCFI et PCEM 2018-2019 de notre établissement. Cette allocation est répartie en 8 enveloppes distinctes dont le détail se trouve dans le tableau suivant :1. Maintien d'actifs immobiliers	9 096 609 \$
2. Maintien des actifs immobiliers – Partenariat public-privé	0 \$
3. Résorption du déficit du maintien des actifs immobiliers	5 358 084 \$
4. Rénovation fonctionnelle mineure autre qu'en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	4 135 393 \$
5. Rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD	1 926 200 \$
6. Remplacement de l'équipement médical	11 823 652 \$
7. Résorption du déficit du maintien des actifs – équipement médical	2 374 776 \$
8. Remplacement de l'équipement non médical et mobilier	3 522 293 \$

La planification des travaux prioritaires est établie par la Direction des services techniques en tenant compte de la criticité et de la vétusté des composantes d'un bâtiment, ainsi que des équipements médicaux et non médicaux. Les projets inscrits répondent aux critères d'admissibilité et de conformité du MSSS en lien avec le maintien des actifs.

**ATTENDU QUE** le 19 juin 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux a confirmé un financement de 38 237 007 \$ pour la réalisation des projets inscrits aux plans de conservation PCFI et PCEM 2018-2019 de notre établissement.

**ATTENDU QUE** depuis le 17 juin 2015, dans la publication d'un addenda au cadre de gestion relativement à la circulaire 2013-033 portant sur le Maintien des actifs du RSSS, le MSSS demande qu'avant de lui transmettre les PCFI et PCEM pour validation et approbation, ceux-ci doivent être recommandés par le conseil d'administration de l'établissement.

**ATTENDU QUE** suite à l'attribution de ces budgets, les PCFI et PCEM ont été élaborés par la Direction des services techniques afin de répondre aux critères d'admissibilité et de conformité du MSSS en lien avec le maintien des actifs, ainsi qu'aux besoins prioritaires à l'échelle du CIUSSS NIM et tenant compte de la criticité, de la vétusté et des priorités organisationnelles.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité de vérification :

- d'approuver et de recommander les PCFI et PCEM de l'établissement proposés par la Direction des services techniques;
- d'autoriser, s'il y a lieu, sur recommandation du PDG de l'établissement ou son représentant, la modification de ce plan en cours d'année, conformément aux instructions et particularités relatives aux PCFI et PCEM communiquées par le MSSS à l'endroit des établissements du réseau.

**Rés. : 2018-09/2190**

## **5.10 MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

Afin de se conformer aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) doit obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration pour toute modification à la composition du comité puis en informer le MSSS.

À ce titre, Mme Andrée Leboeuf, siégeant comme membre régulier représentant la collectivité au sous-comité sciences biomédicales du CÉR CIUSSS NIM, a signifié son intention de vouloir devenir membre substitut. Par conséquent, Mme Isabelle Gauvreau, siégeant déjà comme membre représentant la collectivité substitut du sous-comité sciences biomédicales, a accepté de modifier son statut et de devenir membre régulier représentant la collectivité en remplacement de Mme Leboeuf. Le CÉR recommande que les deux membres intervertissent leur statut de membre.

De plus, les membres du sous-comité sciences sociales, santé mentale et santé publique, recommande la nomination de M. Carl-Ardy Dubois comme membre scientifique non médecin substitut. M. Dubois, directeur au département de gestion, d'évaluation et de politique de santé à l'École de santé publique de l'Université de Montréal et chercheur, a une expertise en sciences sociales. Son expertise complètera celle des autres membres scientifiques pour le sous-comité sciences sociales, santé mentale et santé publique.

Il est recommandé que le conseil d'administration adopte la modification de la composition du CÉR qui consiste en :

- la modification du statut de Mme Andrée Leboeuf qui passe de membre régulier à membre substitut représentant la collectivité et la modification du statut de Mme Isabelle Gauvreau qui passe de membre substitut à membre régulier représentant la collectivité pour le sous-comité sciences biomédicales;
- la nomination de M. Carl-Ardy Dubois comme membre scientifique non médecin substitut au sous-comité sciences sociales, santé mentale et santé publique.

**ATTENDU** l'obligation de transmettre au MSSS toute modification de la composition du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal suite à l'approbation du conseil d'administration;

**ATTENDU** du sous-comité sciences biomédicales que Mme Andrée Leboeuf passe de membre régulier à membre substitut représentant la collectivité et que Mme Isabelle Gauvreau passe de membre substitut à membre régulier représentant la collectivité;

**ATTENDU** du sous-comité sciences sociales, santé mentale et santé publique que M. Carl-Ardy Dubois soit nommé comme membre scientifique non médecin substitut;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter la modification à la composition du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et de transmettre cette modification au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Rés. : 2018-09/2191**



## 5.11 MISE À JOUR DU CALENDRIER 2018-2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CALENDRIER 2018 - 2019 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière : 17 h

Séance régulière : 18 h

▪ Dates	▪ Lieux
▪ Mercredi, 26 septembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séance plénière (17 h)</li> <li>▪ Séance régulière (18 h)</li> <li>▪ CHSLD Laurendeau</li> <li>▪ 1725, boul. Gouin Est, Montréal, H2C 3H6</li> <li>▪ <i>Salle Polyvalente 1N-04 (1<sup>er</sup> étage)</i></li> </ul>
▪ Jeudi, 18 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LAC-À-L'ÉPAULE (14 h) *</li> <li>▪ La Corbeille-Bordeaux-Cartierville</li> <li>▪ (Le Festigoût Resto-Traiteur)</li> <li>▪ 5080, rue Dudemaine, Montréal, H4J 1N6</li> <li>▪ <i>Salles Bordeaux-Cartierville</i></li> </ul>
▪ Mercredi, 21 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séance plénière (17 h)</li> <li>▪ Séance régulière (18 h)</li> <li>▪ CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence</li> <li>▪ 11 844, ave du Bois-de-Boulogne, Montréal, H3M 2X7</li> <li>▪ <i>Auditorium (rez-de-chaussée)</i></li> </ul>
▪ Mercredi, 23 janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séance plénière (17 h)</li> <li>▪ Séance publique (18 h)</li> <li>▪ Séance régulière (19 h)</li> <li>▪ Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal</li> <li>▪ 5400, boul. Gouin Ouest, Montréal, H4J 1C5</li> <li>▪ <i>Auditorium Émilie-Gamelin (J-1235)</i></li> </ul>
▪ Mercredi, 20 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LAC-À-L'ÉPAULE (14 h) *</li> <li>▪ La Corbeille-Bordeaux-Cartierville</li> <li>▪ (Le Festigoût Resto-Traiteur)</li> <li>▪ 5080, rue Dudemaine, Montréal, H4J 1N6</li> <li>▪ <i>Salles Bordeaux-Cartierville</i></li> </ul>
▪ Mercredi, 17 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séance plénière (17 h)</li> <li>▪ Séance régulière (18 h)</li> <li>▪ Hôpital en santé mentale Albert-Prévost</li> <li>▪ 6555, boul. Gouin Ouest, Montréal, H4B 1B3</li> <li>▪ <i>Salle Edgar-Langlois</i></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mercredi, 15 mai 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séance plénière (17 h)</li> <li>▪ Séance régulière (18 h)</li> <li>▪ Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7070, boul. Perras, Montréal, H1E 1A4</li> </ul> </li> <li>▪ Salles d'enseignement C.1-511 (rez-de-chaussée)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeudi, 13 juin 2019</li> <li>▪ (à confirmer selon disponibilité des états financiers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séance plénière (17 h)</li> <li>▪ Séance régulière (18 h)</li> <li>▪ Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5400, boul. Gouin Ouest, Montréal, H4J 1C5</li> </ul> </li> <li>▪ Auditorium Émilie-Gamelin (J-1235)</li> </ul>

## 6. PROCHAINE ASSEMBLÉE

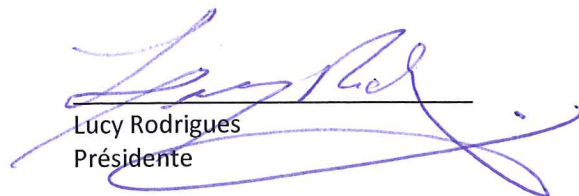
### 6.1 Séance régulière – 21 novembre 2018 à 18 h à l'Auditorium du CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence

Mme Rodrigues rappelle à tous de se préparer pour le Lac-à-l'Épaule qui se tiendra le 18 octobre 2018 et où il sera question de l'Agrément.

## 7. HUIS-CLOS

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée régulière est levée à 20 h 27.

  
 \_\_\_\_\_  
 Lucy Rodrigues  
 Présidente

  
 \_\_\_\_\_  
 Frédéric Abergel  
 Président-directeur général